



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/52/6
2 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT,
À LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES
ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES ET À L'EXAMEN
DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS CE DOMAINE**

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Le présent document vise à aider le Conseil du commerce et du développement à donner suite à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale, dans laquelle le Conseil était invité «à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application». Après avoir résumé les engagements pris par les organismes intergouvernementaux de la CNUCED et les activités connexes qu'il a entreprises dans ce domaine, le secrétariat y dresse un bilan succinct des progrès accomplis dans l'application de ces textes, puis présente l'ensemble des décisions adoptées lors de ces grandes conférences qui font explicitement référence aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit.

Lors de l'élaboration du présent document, le texte de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à laquelle devaient participer les chefs d'État ou de gouvernement était en cours de rédaction. Il n'a donc pas été pris en compte dans la présente note.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut afin de couvrir une période aussi longue que possible.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	4
A. Commerce international.....	4
B. Investissement.....	7
C. Dette extérieure et instabilité financière	9
D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux	11
E. Technologies de l'information et de la communication et développement	12
II. Progrès de la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.....	14
A Commerce international.....	14
B. Investissement.....	17
C. Dette extérieure et instabilité financière	18
D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux	19
E. Technologies de l'information et de la communication et développement	20
III. Pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, pays en développement sans littoral et pays en développement de transit.....	22
A. Pays les moins avancés	22
B. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit.....	23
C. Petits États insulaires en développement	24

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 57/270B intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social», l'Assemblée générale a souligné, au paragraphe 27, qu'il faut recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. Elle a rappelé le rôle de la CNUCED en tant que mécanisme de coordination pour le traitement intégré des questions liées au commerce et au développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et a invité le Conseil du commerce et du développement (le Conseil) à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour. Elle a en outre invité le Conseil économique et social à inviter le Président du Conseil à lui présenter les conclusions de ces examens.

2. Le Consensus de São Paulo stipule, au paragraphe 2, que la CNUCED doit contribuer de manière notable à la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales. Le paragraphe 10 du même document dispose qu'il incombe particulièrement à la CNUCED de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. Le chapitre I du présent rapport résume les engagements pris par les organismes intergouvernementaux de la CNUCED pour donner suite aux grandes réunions et conférences au sommet des Nations Unies et les activités connexes entreprises par le secrétariat. Dans le chapitre II, le secrétariat dresse un bilan succinct des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces textes dans le but d'aider le Conseil à examiner cette question. Dans le chapitre III, il présente l'ensemble des décisions adoptées lors de grandes conférences qui font explicitement référence aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA), des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, en évoquant certaines activités entreprises en liaison avec ces décisions.

I. CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT, À LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES

A. Commerce international

4. La CNUCED a continué de contribuer au suivi des dispositions relatives au commerce des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Ces activités visent particulièrement à promouvoir l'objectif 8 des objectifs de développement du Millénaire, à savoir la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire et (dans la Déclaration du Millénaire) équitable. En outre, les documents adoptés à São Paulo soulignaient la nécessité que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent au développement, notamment dans le domaine des produits de base.

5. Le secrétariat de la CNUCED a continué de faciliter les débats de l'Assemblée générale sur le commerce et le développement et sur les produits de base. À sa cinquante et unième session, le Conseil du commerce et du développement a procédé à son examen habituel des questions relatives au développement abordées dans le programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement¹, en mettant l'accent sur l'Ensemble de résultats de juillet adoptés par le Conseil général de l'OMC et sur les orientations adoptées à la onzième session de la Conférence. Ses délibérations ont mis en évidence la contribution sans équivalent que les activités de formation de consensus, d'analyse et de coopération technique de la CNUCED apportaient aux négociations commerciales multilatérales, ainsi que ses travaux sur le système commercial international².

6. À la demande des États membres de la CNUCED, pendant la neuvième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, le secrétariat de la CNUCED a organisé un débat de haut niveau sur le commerce et les objectifs de développement du Millénaire (mars 2005)³. Dans son résumé, le Président a noté que le commerce, les négociations commerciales et la libéralisation du commerce devraient être considérés comme un moyen de réaliser des « gains pour le développement », et notamment d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. En outre, un système commercial international propice à la réalisation de ces objectifs placerait au premier plan les questions de développement et instaurerait un environnement favorable qui répondrait aux besoins et aux préoccupations des pays en développement. En outre, la Commission a recommandé à la CNUCED: a) de contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha; b) de participer à la préparation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire qui se tiendra

¹ TD/B/51/4.

² TD/B/51/8 (vol. I).

³ Voir le rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa neuvième session (TD/B/COM.1/73).

en septembre 2005; et c) de soutenir des efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base.

7. Un élément important de la Déclaration du Millénaire est l'engagement d'accorder aux exportations des PMA une admission en franchise de douane et sans contingent dans tous les pays développés. Une étude récente publiée par la CNUCED et intitulée «Towards a New Trade Marshall Plan for Least Developed Countries: How to Deliver on the Doha Development Promise and Help Realize the UN Millennium Development Goals?»⁴ contient des propositions visant à accroître la compétitivité des PMA. Celles-ci consistent principalement à octroyer un accès aux marchés en franchise de douane et sans contingent à toutes les exportations des PMA à destination de l'ensemble des marchés des pays développés, à poursuivre la libéralisation du secteur des services et à créer un fonds d'aide au commerce.

8. En collaboration avec l'OMC et le CCI, le secrétariat de la CNUCED est chargé de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire prévoyant un accès aux marchés en franchise de douane et sans contingent pour les PMA. Il a fourni des données statistiques pour le calcul des indicateurs 38 (proportion du total des importations des pays développés en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit) et 39 (taux moyens de droit appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement) des objectifs de développement du Millénaire.

9. Conformément au Consensus de São Paulo, la CNUCED a procédé au premier examen annuel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial à l'occasion d'une réunion d'experts (février 2005). L'objectif de cet exercice est de définir des politiques et des mesures propres à renforcer la participation des pays en développement dans ces secteurs.

10. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives est le seul instrument multilatéral accepté par tous qui traite des pratiques anticoncurrentielles sur les marchés internationaux. La CNUCED, qui surveille l'application de l'Ensemble, prépare actuellement la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble qui doit se tenir à Antalya (Turquie) du 14 au 18 novembre 2005.

11. Le secrétariat de la CNUCED a exécuté des activités visant à promouvoir le développement des produits de base et à en tirer parti, notamment dans les domaines suivants: renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base; coûts de mise en conformité aux normes SPS; gestion des risques liés aux produits de base; gestion des informations et des connaissances relatives aux produits de base (INFOCOMM); mécanismes novateurs de financement, en particulier pour les maillons de la chaîne de valeur qui présentent des risques. En outre, il a mis au point les modalités de fonctionnement du Groupe d'étude international sur les produits de base, qui deviendra opérationnel dès que les ressources financières nécessaires à son démarrage seront réunies.

⁴ UNCTAD/DITC/TAB/POV/2005/1.

12. À la demande d'organismes des Nations Unies et d'autres organes, le secrétariat de la CNUCED a aussi fourni des contributions analytiques et directives sur les questions liées au commerce dans le cadre de la rédaction de divers rapports sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus de grandes conférences mondiales. Il a notamment collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales, en particulier en apportant sa contribution au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale pour le dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En outre, il a participé à des réunions d'organes de l'OMC dont il a rendu compte et a apporté les contributions qui lui étaient demandées sur les questions relatives au commerce et au développement, notamment à leur lien avec les objectifs de développement du Millénaire.

13. La contribution du secrétariat de la CNUCED à l'analyse commerciale et à l'évaluation de l'impact du commerce et des négociations commerciales s'appuie sur son logiciel et sur ses bases de données. En outre, le secrétariat de la CNUCED, en collaboration avec le CCI et l'OMC, a créé la base de données analytique commune sur l'accès aux marchés (BACAM), qui est la base de données la plus complète sur l'accès aux marchés. Il a poursuivi les travaux sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et de repères permettant d'évaluer les résultats des pays en développement dans les domaines du commerce et du développement. Les premiers indicateurs de ce type seront disponibles fin 2005 et pourraient aussi aider à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

14. À la demande de pays en développement, le secrétariat de la CNUCED a participé aux délibérations des réunions préparatoires à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Hong Kong (Chine) en décembre 2005. Il en a profité pour mettre en évidence les liens existants entre le commerce et les négociations commerciales à l'échelon multilatéral et à d'autres niveaux et les impératifs de développement, notamment ceux contenus dans les objectifs de développement du Millénaire. Parmi ces réunions figuraient notamment la Conférence des ministres de l'Union africaine au Caire (Égypte), en juin 2005, et la quatrième Réunion des ministres du commerce des PMA à Livingstone (Zambie), en juin 2005.

15. En outre, le secrétariat de la CNUCED exécute un projet visant à aider les pays en développement à évaluer les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Il aide les responsables de l'élaboration de la politique à l'égard de l'OMC, les chefs d'entreprise et la société civile des pays bénéficiaires à mieux évaluer les incidences éventuelles des négociations concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles sur les perspectives en matière de commerce et de développement.

16. Le secrétariat de la CNUCED a participé au Forum de haut niveau de Doha sur le commerce et l'investissement du Groupe des 77 qui s'est tenu à Doha (Qatar), les 5 et 6 décembre 2004, au deuxième Sommet du Sud, tenu à Doha les 12 et 16 juin 2005, et à la Réunion ministérielle régionale sur les objectifs de développement du Millénaire en Asie et dans le Pacifique, organisée par l'Indonésie en juillet 2005.

17. La Déclaration ministérielle de Doha a appelé à une réduction ou, selon qu'il sera approprié, à l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux⁵. À sa onzième session, la Conférence a déclaré que «des efforts devraient

⁵ Par. 31 iii) du document de l'OMC WT/MIN(01)DEC/1 (20 novembre 2001).

être faits pour recenser et promouvoir les biens et services environnementaux présentant un intérêt effectif et potentiel pour les exportations des pays en développement»⁶. Le secrétariat de la CNUCED a rendu compte de ses travaux aux sessions extraordinaires que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC a tenues en octobre 2004⁷. La CNUCED poursuit ses travaux sur les produits écologiques⁸. À la demande des pays, la CNUCED et le PNUE ont fait des biens et services environnementaux l'un des thèmes prioritaires des activités en cours de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

18. Le Sommet mondial pour le développement durable a appelé les gouvernements à «soutenir des initiatives volontaires basées sur le marché et compatibles avec l'OMC pour la création et l'expansion des marchés nationaux et internationaux des biens et services respectueux de l'environnement, y compris les produits biologiques, qui maximalisent les avantages pour l'environnement et le développement, par, entre autres moyens, le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays en développement⁹». La CNUCED s'est associée à la FAO et à l'IFOAM pour créer, en février 2003, l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique, qui est une structure ouverte qui permet aux institutions privées et publiques de réglementation de l'agriculture biologique de dialoguer entre elles. La CNUCED a soutenu dans différentes régions des échanges de vues sur la production et l'exportation de produits issus de l'agriculture biologique. En outre, par le biais de l'initiative BioTrade, le secrétariat de la CNUCED a continué de promouvoir le développement durable grâce au commerce et à l'investissement dans le domaine des ressources biologiques.

B. Investissement

19. La section B du Consensus de Monterrey et le paragraphe 84 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg traitent du thème de la mobilisation des ressources internationales au service du développement grâce aux investissements étrangers et aux autres flux financiers privés. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED est le seul organe qui, au sein de l'ONU, aborde les questions d'investissement et les questions connexes.

⁶ Consensus de São Paulo, par. 87.

⁷ Les travaux de la CNUCED sur les biens et services environnementaux: note d'information. Document de l'OMC TN/TE/INF/7, 5 octobre 2004; disponible à l'adresse http://rO.unctad.org/trade_env/test1/publications/INF7-E.pdf.

⁸ La CNUCED définit les produits écologiques comme des produits qui causent beaucoup moins de dommages à l'environnement à un stade quelconque de leur cycle de vie que d'autres produits destinés au même usage. Ce sont par exemple les fibres naturelles, les produits recyclables ou biodégradables, ou les produits issus d'une exploitation durable des forêts.

⁹ Nations Unies, rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 2002, par. 99 b), p. 64.

20. La Commission a examiné notamment les points suivants: impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des PMA; meilleures pratiques pour l'accès aux technologies et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les PMA; questions relatives aux accords d'investissement et aux examens de la politique d'investissement, notamment à la contribution de ces derniers après un conflit; efficacité des politiques visant à attirer l'IED et des mesures volontaristes adoptées pour optimiser les avantages tirés de l'IED dans certains secteurs (textiles, tourisme, agro-industrie et TIC).

21. Cette année, une réunion-débat a été organisée au cours de la neuvième session de la Commission sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les participants ont souligné la contribution importante que l'investissement, la technologie et la compétitivité des entreprises peuvent apporter dans ce domaine. La Commission a demandé au secrétariat d'exécuter des activités concrètes en vue d'atteindre ces objectifs.

22. En collaboration avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED examine le rôle que la science et la technique jouent dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. L'une de ses principales conclusions est que la plupart des pays en développement risquent de ne pas atteindre ces objectifs sans des efforts concertés visant à renforcer leurs capacités technologiques. La CNUCED lancera une nouvelle initiative en vue de relier des centres spécialisés de pays en développement et de les transformer en pôles régionaux d'apprentissage.

23. Conformément au Consensus de Monterrey et aux mandats confiés par la Conférence à sa onzième session, les travaux sur les statistiques relatives à l'IED se sont poursuivis pour aider les États membres à évaluer leur situation dans ce domaine. Les *World Investment Reports* et les *Répertoires de l'investissement mondial*, ainsi que le site Web sur les statistiques (www.unctad.org/fdistatistics), y ont contribué. En 2004-2005, la CNUCED, en collaboration avec la CESAO, a organisé des ateliers nationaux dans le Sultanat d'Oman, en Arabie saoudite, en République arabe syrienne et au Koweït pour appliquer les méthodes internationalement reconnues et mettre en place des systèmes de compilation et de diffusion des données pour que les statistiques sur l'IED puissent faire l'objet de comparaisons internationales. Les pays concernés ont réalisé leurs premières enquêtes sur l'IED en 2004-2005.

24. Le Consensus de Monterrey a reconnu que la mise en place d'un cadre favorable et stable pour l'investissement passe notamment par une plus grande transparence et par une amélioration de la qualité de l'information relative aux flux d'investissement privé. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a continué de promouvoir les meilleures pratiques dans son domaine de compétence dans les pays en développement et les pays en transition. Ces activités récentes ont notamment porté sur l'élaboration de guides concernant les meilleures pratiques en matière de publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise et la publication d'indicateurs comparables et pertinents sur la responsabilité des entreprises dans les rapports annuels de ces dernières. La CNUCED participe aussi activement aux initiatives internationales visant à harmoniser les pratiques comptables au niveau mondial. Le plus récent projet d'assistance technique à exécuter dans ce domaine est un programme financé par USAID qui vise à établir des qualifications en matière de comptabilité au niveau régional dans les pays de la CEI.

25. Il est stipulé dans la section A du Consensus de Monterrey que, pour mobiliser des ressources financières locales au service du développement, il est essentiel, entre autres choses, de renforcer le secteur financier national, de mettre en place des politiques et des réglementations appropriées afin, notamment, de contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement des entreprises, et de consolider les efforts déployés au niveau national dans le domaine du renforcement des capacités, notamment pour la mise en valeur des ressources humaines. La CNUCED a élaboré des recommandations sur les mesures à prendre pour accroître la compétitivité des PME et a analysé les tendances actuelles ainsi que les meilleures politiques et les meilleures pratiques des sociétés qui permettent de promouvoir les entreprises des pays en développement grâce à l'investissement extérieur et aux chaînes mondiales de valeur (en coopération avec l'OCDE), et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de l'assurance et l'entrepreneuriat (EMPRETEC), en particulier en Afrique.

26. Dans le cadre de son programme sur les accords internationaux d'investissement, la CNUCED a aidé les pays en développement à s'assurer que les incidences sur le développement de ces accords étaient correctement comprises et traitées. Elle a fourni plusieurs programmes régionaux de formation à l'intention de négociateurs d'accords internationaux d'investissement et a organisé deux cycles consacrés à la facilitation des négociations pour les traités bilatéraux d'investissement, auxquels 31 pays ont participé et qui ont conduit à 36 accords de ce type. Elle a aidé des pays et des organisations régionales à intégrer l'investissement.

27. Les examens de la politique d'investissement et leur suivi ont contribué à améliorer le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel relatif à l'IED dans les pays d'accueil. Depuis 2004, quatre pays ont fait l'objet d'un tel examen, qui a été étudié par la Commission. Le partenariat institué avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement et les mesures visant à amener les entreprises à s'intéresser aux aspects sociaux et environnementaux du développement et au renforcement des capacités de production ont été les principaux axes de travail du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

C. Dette extérieure et instabilité financière

28. Le Consensus de Monterrey contenait un certain nombre de recommandations sur la dette extérieure (par. 47 à 51 et 60), notamment sur le financement viable de la dette, l'allégement de la dette, l'analyse de viabilité de la dette, ainsi que la gestion et le règlement des crises financières. La CNUCED a abordé ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail sur la dette, le financement du développement et l'Afrique.

29. Les débats du Conseil du commerce et du développement en 2004 sur la dette de l'Afrique se sont appuyés sur un rapport établi par le secrétariat de la CNUCED, qui proposait l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et reposait sur une analyse de la dette de l'Afrique et sur une critique de l'analyse de viabilité de la dette. À l'issue de sa session, le Conseil a fortement critiqué les critères retenus pour l'analyse de la viabilité de la dette, qui devaient «intégrer un vaste ensemble de variables, y compris les facteurs spécifiques aux pays tels que leur vulnérabilité» et a considéré que cette question devrait être abordée par la communauté internationale.

30. Il convient aussi de noter que, dans ses conclusions concertées, le Conseil a noté avec préoccupation que nombre de pays en développement continuaient d'éprouver de sérieuses

difficultés à honorer leurs obligations au titre du service de la dette extérieure et notamment plusieurs pays qui avaient bénéficié de l'Initiative PPTE, que la mise en œuvre de cette initiative avait été lente et que les ressources allouées étaient insuffisantes; a établi clairement des liens entre la dette et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire; a reconnu les difficultés particulières rencontrées par les pays exposés à un conflit ou sortant d'un conflit pour avoir accès à un allègement de la dette et aux ressources nécessaires à leur redressement et à leur reconstruction, pour apurer les arriérés dus aux institutions financières multilatérales et pour assurer le retour et la réinstallation des réfugiés, ainsi que le principe d'une responsabilité partagée des débiteurs et des créanciers et la nécessité de trouver un juste équilibre entre les priorités nationales de développement et les disciplines et engagements internationaux; enfin, il a expressément parlé de ressources additionnelles et mentionné le fait que l'allègement de la dette ne pouvait remplacer l'APD bilatérale.

31. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et avec d'autres parties intéressées telles que le FMI et la Banque mondiale, le secrétariat de la CNUCED a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général (A/59/822) qui a été présenté à l'Assemblée générale lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement (juin 2005).

32. Le rapport de 2005 sur la crise de la dette extérieure et le développement, présenté à l'Assemblée générale pour examen, analyse l'évolution récente de la dette extérieure, notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, l'initiative du Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8) visant à annuler la dette multilatérale et la question du financement après l'Initiative PPTE. Il étudie la mise en œuvre de l'approche d'Évian par le Club de Paris, formule des observations sur l'approche du FMI en matière de viabilité de l'endettement, et examine les restructurations de la dette récemment conclues avec des créanciers privés, ainsi que leurs incidences sur le débat relatif à une renégociation méthodique de la dette. Les conclusions du rapport sur la nécessité d'améliorer les mesures d'allègement de la dette, d'octroyer des dons à la plupart des PPTE, d'accorder de nouveaux prêts en fonction de la capacité de paiement, de poursuivre les travaux sur la renégociation de la dette, et d'analyser plus avant la notion de viabilité de l'endettement, en tenant compte de la stratégie de développement à long terme, de la cohérence entre la dette, le commerce et les ressources financières, et d'une gestion efficace de la dette.

33. Concernant l'analyse de viabilité de l'endettement, le secrétariat de la CNUCED exécute un projet, financé par le Compte pour le développement, sur la viabilité de l'endettement et la stratégie de développement. La question de la viabilité de l'endettement n'est pas examinée seulement dans une perspective étroite visant à réduire le taux excessif d'endettement, mais plutôt dans une optique où elle est intégrée dans la stratégie globale de développement d'un pays. La viabilité de l'endettement à long terme dépend aussi des perspectives d'exportation des pays débiteurs et passe donc par un traitement cohérent de la dette, du commerce et du financement. Le renforcement des capacités de gestion de la dette devrait faire partie intégrante de cette stratégie.

34. L'importance d'une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette extérieure a été soulignée à la fois dans le Consensus de Monterrey et à la onzième session de la Conférence. Le programme de la CNUCED relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a continué d'aider les pays à renforcer leur capacité de résoudre les problèmes

communs liés à la gestion de la dette. Il est en contact direct avec 65 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, ce qui représente environ 40 % de la dette à long terme totale de l'ensemble des pays en développement.

35. La CNUCED a coopéré avec le Département des affaires économiques et sociales, qui était chargé de l'organisation des consultations multipartites sur la dette souveraine en vue d'un développement soutenu dans le cadre du suivi du Consensus de Monterrey. Ces consultations visaient à recueillir les vues et les propositions de tous les acteurs concernés par la dette (gouvernements, institutions financières internationales, secteur privé, universités et société civile) et à approfondir la connaissance des problèmes et difficultés actuels à résoudre de la crise de la dette. Le troisième et dernier cycle de consultations multipartites sur la dette (pour 2004-2005) s'est tenu dans le cadre de la cinquième Conférence interrégionale sur la gestion de la dette en juin 2005.

36. À l'invitation du Président du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC, la CNUCED a présenté un exposé sur les questions intéressant particulièrement les pays membres du Groupe africain, du Groupe des États ACP et des PMA. Elle y explicitait les liens entre le commerce et la dette.

D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

37. La plus grande cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux est un élément important du Consensus de Monterrey (par. 52 et 69). Le thème du *Rapport sur le commerce et le développement 2004* était le suivant: «Cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale». À sa cinquante et unième session (2004), le Conseil du commerce et du développement a examiné la question de la cohérence. De nombreuses délégations ont reconnu que la contribution de la CNUCED au débat international visant à accroître la cohérence des politiques était complémentaire de celles de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI dans leurs domaines respectifs de compétence. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, tous les pays doivent tenir compte des effets éventuels de leurs mesures sur les autres pays, les puissances économiques ayant une responsabilité particulière à cet égard. Pour les pays en développement, il est impératif d'élaborer des politiques nationales qui améliorent le cadre de l'investissement privé et favorisent l'entrepreneuriat. Mais ce n'est que dans un système économique international cohérent que l'ouverture au commerce et aux flux financiers internationaux peut aider les pays en développement à créer un cercle vertueux entre le financement extérieur, l'investissement intérieur et les exportations. Certaines délégations ont aussi proposé que les pays en développement participent davantage et plus activement à la prise de décisions économiques et à la normalisation au niveau international.

38. Le *Rapport sur le commerce et le développement* de cette année examine en détail la nécessité d'adopter une approche cohérente et coordonnée au niveau international pour corriger les déséquilibres commerciaux mondiaux persistants afin d'éviter que des crises ne viennent nuire aux progrès accomplis au cours des dernières années en matière de croissance et d'atténuation de la pauvreté dans les pays en développement. Il préconise aussi de renforcer la cohérence des politiques de développement en renouant au niveau international avec des actions visant à trouver des solutions au problème de l'instabilité des prix des produits de base.

39. Le secrétariat de la CNUCED s'efforce aussi d'examiner la question de la cohérence en coopération avec l'OMC et les institutions de Bretton Woods. En 2005, le Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC a prié la CNUCED de lui présenter un exposé sur les principales conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement 2004*, où il est proposé de soumettre les variations des taux de change à des règles multilatérales afin d'éviter les effets pénalisants sur le commerce et les dévaluations compétitives des monnaies.

40. Le Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales, auquel le secrétariat de la CNUCED apporte un appui technique, a établi des études et organisé des réunions techniques consacrées à l'élaboration de politiques financière, monétaire et commerciale cohérentes aux niveaux national et international.

E. Technologies de l'information et de la communication et développement

41. La CNUCED a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information et à la préparation du Sommet de Tunis. Conformément à ce mandat, ses contributions portent sur les possibilités de renforcer la productivité, le commerce et la compétitivité dans les pays en développement grâce aux TIC. À sa neuvième session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (février 2005) a aussi recommandé que la CNUCED étudie les incidences des TIC sur le commerce et le développement et appuie les discussions internationales sur la question, notamment dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information.

42. Les activités en cours de la CNUCED sur les stratégies électroniques, sur le partenariat multipartite conclu à la onzième session de la Conférence dans le domaine des TIC au service du développement et sur le rapport annuel intitulé *Information Economy Report* découlent de décisions adoptées pendant le Sommet mondial sur la société de l'information de Genève. En particulier, la CNUCED apporte des contributions dans des domaines tels que les stratégies électroniques nationales, les logiciels libres, l'enseignement à distance, l'élaboration d'un cadre directif et juridique pour favoriser notamment la participation des PME et la promotion du commerce électronique dans les pays en développement. Les travaux de la CNUCED concernant le taux d'utilisation des TIC par les entreprises visent à accroître les données disponibles sur la société de l'information dans les pays en développement.

43. En tant que contribution à la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, la CNUCED a coorganisé les deux réunions thématiques. La première, consacrée aux «implications économiques et sociales» des TIC (Antigua, janvier 2005), a porté sur la contribution de ces technologies à la croissance économique, à la création de nouvelles entreprises et à l'emploi, et à leur utilisation comme moyen d'accroître la productivité. La seconde, intitulée «Mesurer la société de l'information» (Genève, février 2005), qui a été organisée dans le cadre du partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, a abouti à l'établissement d'une liste fondamentale d'indicateurs, devant être recueillis par tous les pays et harmonisés au niveau international. La pertinence de ces indicateurs et leur contribution au suivi des objectifs de développement du Millénaire ont été reconnues. Les résultats de ces deux réunions ont été présentés à la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, février 2005).

44. En novembre 2005, la CNUCED participera au Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis, coorganisera des réunions parallèles, illustrera ses travaux dans le cadre d'une exposition intitulée «ICT 4 All» et présentera officiellement le rapport intitulé *Information Economy Report 2005*. Elle contribuera aussi, dans le cadre de son mandat, au suivi du Sommet de Tunis.

45. En 2005, la CNUCED a publié un document intitulé *The Digital Divide: ICT Development Indices 2004*, dans lequel elle définissait des critères d'évaluation et de comparaison des technologies de l'information et de la communication au niveau international. Elle y présentait aussi un résumé des orientations que les pays peuvent adopter pour favoriser le développement des TIC et illustre des exemples de programmes locaux novateurs en Afrique. Pendant la première phase du Sommet, la CNUCED a rendu publics des critères d'évaluation des TIC permettant d'évaluer le développement de ces technologies et la capacité électronique des pays sur le plan de l'accès et du raccordement à Internet. Ces critères permettent de procéder à des comparaisons entre pays et sont liés à une base de données interactive. La CNUCED s'efforce de développer ces indicateurs en vue de la seconde phase du Sommet.

II. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES

A. Commerce international¹⁰

46. Le commerce international continue de contribuer à la croissance économique et au développement des pays en développement. La valeur des exportations mondiales de marchandises a progressé au rythme de 20 % en 2004. Les pays en développement ont représenté 33 % de la valeur totale, contre 24 % en 1990. Leurs exportations de marchandises ont progressé de 25 % en 2004, soit à un rythme plus rapide que les exportations mondiales totales. Concernant les exportations mondiales de services commerciaux, ces pays représentaient 22,5 %, contre 18,5 % en 1990. En dépit de ces tendances positives à long terme, un certain nombre de pays à faible revenu, en particulier les PMA, continuent d'avoir du mal à s'intégrer de façon profitable dans le commerce mondial. La part des pays d'Afrique subsaharienne dans les exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux a continué de diminuer. Malgré une légère hausse par rapport à 1990, les PMA continuent de représenter seulement 0,64 % du commerce mondial de marchandises, et leur part dans les services commerciaux est passée d'un niveau déjà faible de 0,49 % en 1990 à 0,44 % en 2004.

47. Les discussions internationales en cours consacrées au développement continuent d'accorder une attention particulière au rôle du commerce. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Dans une plus grande liberté*¹¹ et le rapport du Projet objectifs du Millénaire pour le développement¹² recommandaient l'un et l'autre expressément que le Cycle de Doha tienne ses promesses en faveur du développement et soit achevé au plus tard en 2006. Les deux rapports préconisaient qu'une attention particulière soit accordée aux difficultés uniques et graves auxquelles étaient confrontés les pays africains et les PMA en matière de développement. Une étude publiée par la CNUCED indique les politiques et les mesures qui permettraient que les négociations du Cycle de Doha répondent à la problématique de développement des PMA et les aident à atteindre les OMD¹³. En outre, le rapport de la Commission pour l'Afrique¹⁴ recommandait un «ensemble cohérent de mesures» permettant de lutter sérieusement contre

¹⁰ Une évaluation détaillée est présentée dans le rapport établi pour la cinquante et unième session du Conseil sur les questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêt un intérêt particulier pour les pays en développement (TD/B/51/4).

¹¹ *Dans une plus grande liberté: Développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.I.15).

¹² *Investir dans le développement: Un plan pratique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.*

¹³ Lakshmi Puri, «Towards a new trade “Marshall Plan” for least developed countries: How to deliver on the Doha development promise and help realize the UN Millennium Development Goals?», Trade, poverty and cross-cutting issues study series No. 1 (UNCTAD/DITC/TAB/POV/2005/1).

¹⁴ *Dans notre intérêt commun.*

la pauvreté et de remédier à la marginalisation persistante de l'Afrique. Le Sommet du G-8 à Gleneagles a également approuvé un plan d'ensemble d'appui à l'Afrique¹⁵.

48. Les négociations du Cycle de Doha sont entrées dans une phase cruciale cette année. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005, devrait prendre des décisions fondamentales concernant l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services et les questions de développement, la facilitation du commerce et les règles relatives aux négociations. Les négociations depuis juillet 2004 ont été concentrées sur différents éléments et paramètres techniques concernant l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles en vue de parvenir à un accord avant juillet 2005 sur une première ébauche de modalités complètes. Une série de miniréunions ministérielles¹⁶ a visé à imprimer une certaine dynamique aux négociations. Le Sommet du G-8 a lancé un appel en faveur d'un redoublement des efforts en vue de parvenir à des résultats ambitieux et équilibrés dans les négociations de Doha, en tant que plus haute priorité commune en matière de politique commerciale pour l'année à venir.

49. Mais jusque-là tout cela n'a pas donné de résultats concrets. Si quelques progrès ont été faits dans certains secteurs des négociations, cela n'est pas suffisant pour que se concrétisent les résultats en faveur du développement que l'on attend de la Réunion ministérielle de Hong Kong. D'où la nécessité de rechercher des solutions, en particulier pour finaliser les modalités concernant l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles et parvenir à une masse critique d'offres dans le secteur des services et à des mesures d'application concrète concernant les questions de développement et le coton.

50. Pour ce qui est de l'agriculture, les négociations visant à établir une première ébauche des modalités se sont révélées particulièrement ardues. Les défenseurs de l'initiative sur le coton ont déploré la lenteur des progrès au Sous-Comité du coton. Le principal objectif des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles reste la conception concrète d'une formule de réduction des droits de douane. Les négociations relatives aux services ont été axées sur l'amélioration des offres initiales et l'élaboration de règles. Cela n'a pas abouti à une masse critique d'offres ou à une amélioration substantielle de l'accès aux marchés dans les domaines intéressant les pays en développement, en particulier pour le mode 4. Pour ce qui est des questions de développement, d'importantes divergences demeurent sur la façon d'aborder le traitement spécial et différencié et les questions de mise en œuvre. Les négociations progressent concernant les règles et la facilitation du commerce.

¹⁵ Comprenant un doublement de l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, de 25 milliards de dollars É.-U. à 50 milliards de dollars É.-U. par an, et un allègement immédiat de 100 % de la dette due au FMI, à l'IDA et au Fonds africain de développement par 18 PPTE remplissant les conditions requises.

¹⁶ Telles que celles qui ont eu lieu à Davos, au Kenya, à Paris et à Dalian (Chine), ainsi qu'une réunion des ministres de l'APEC responsables du commerce. Le deuxième Sommet du Sud, la troisième Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine et la quatrième réunion des ministres du commerce des PMA ont également fixé des objectifs et défini des plates-formes communes dans la perspective de la sixième Conférence ministérielle.

51. À mesure que les négociations avancent, les pays en développement s'inquiètent de plus en plus de diverses questions d'ajustement – mise en œuvre des Accords de l'OMC, incidences négatives des réductions de droits NPF sur les préférences, expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements, manque de capacités productives et de compétitivité, etc. Des mesures de sauvegarde ont récemment été réclamées en raison des changements survenus dans le commerce mondial des textiles à la suite de l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Quelques exportateurs relativement moins compétitifs sont confrontés à des problèmes d'ajustement en raison de l'élimination des contingents et ont besoin d'une assistance pour améliorer leur accès aux marchés et leurs capacités productives. De même, des pays en développement tributaires de préférences seraient confrontés à des difficultés du fait de l'effritement des préférences à la suite de la réduction multilatérale des droits de douane et de la multiplication des accords régionaux d'intégration.

52. Les produits de base se rattachent au Programme de travail de Doha principalement par le biais des négociations sur l'agriculture. Un sous-comité a été créé pour s'occuper du coton. Toutefois, certains produits de base, tels que le poisson, et divers produits de base transformés sont traités comme des produits non agricoles. Des pays africains ont soumis des documents officiels au Comité du commerce et du développement exposant leurs vues sur la façon dont les questions relatives aux produits de base devraient être négociées à l'OMC. Une approche intégrée est nécessaire, avec notamment un soutien spécial pour améliorer la diversification des exportations, accroître la valeur des exportations de produits de base, créer les capacités productives requises, gérer l'instabilité des prix des produits de base et mettre au point une nouvelle génération de mécanismes de financement dans le secteur des produits de base¹⁷. Lors d'une récente réunion, les ministres des finances du G-8 ont annoncé la création d'un fonds d'affection spéciale, financé par des contributions volontaires, destiné à apporter une aide aux pays pauvres confrontés à des problèmes liés aux prix de produits de base et à d'autres problèmes d'origine extérieure.

53. Il a largement été reconnu que l'aide à l'ajustement en cas de chocs en rapport avec le commerce, à la suite de réformes et de mesures de libéralisation, ainsi que pour la constitution de capacités commerciales, devrait être incorporée aux accords commerciaux *ex ante* pour faciliter la mise en œuvre des engagements de libéralisation et promouvoir une participation positive des pays en développement au commerce mondial. La création d'un fonds d'aide au commerce, comme recommandé dans le rapport du Projet objectifs du Millénaire pour le développement et approuvé dans le rapport de la Commission pour l'Afrique, aiderait assurément les pays en développement à surmonter leurs difficultés d'ajustement. Il leur permettrait également d'investir dans des infrastructures de capacités productives, la réglementation, la mise en place d'institutions, le transfert de technologie, la facilitation du commerce et la mise en place de filets de protection sociale.

¹⁷ La création, proposée à la onzième session de la Conférence à São Paulo, du Groupe d'étude international sur les produits de base a été soutenue dans *Notre intérêt commun, Rapport de la Commission pour l'Afrique*, Londres, mars 2005.

54. Le commerce Sud-Sud offre des débouchés nouveaux et dynamiques aux pays en développement, en particulier aux PMA. Le troisième cycle de négociations relatives aux SGPC¹⁸, qui doit être achevé d'ici à novembre 2006, est complémentaire des négociations commerciales multilatérales et devrait aboutir à un ensemble d'importants engagements de libéralisation du commerce, promouvoir les complémentarités économiques et apporter aux PMA des mesures préférentielles concrètes. Des travaux techniques sont en cours dans les groupes de négociation sur l'élaboration de règles et sur l'accès aux marchés.

B. Investissement

55. Au niveau mondial, les apports d'IED en 2004 ont progressé de 2 %, pour s'établir à 648 milliards de dollars. Les flux vers les pays développés ont diminué à nouveau. Ils ont par contre augmenté vers les pays en développement, l'Europe du Sud-Est et la Communauté d'États indépendants. Cette situation a mis fin au recul global des IED qui avait commencé en 2001. Les flux vers les pays en développement en 2004 sont chiffrés à 233 milliards de dollars, en hausse de 40 % par rapport à 2003. La hausse a été particulièrement forte en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La part des pays en développement dans les apports mondiaux s'est établie à 36 %, niveau le plus élevé enregistré depuis 1997. De l'ensemble des flux de capitaux vers les pays en développement, les IED restent le principal élément et ne cessent d'augmenter: ils ont représenté plus de la moitié de la totalité des flux de ressources vers ces pays et ont été très largement supérieurs aux flux de capitaux publics ces dernières années.

56. Il est donc primordial de veiller à une utilisation efficace des IED et d'aborder la question de la concentration des flux d'IED sur de grands marchés émergents. Les 10 principaux pays bénéficiaires continuent d'accueillir les trois quarts des apports totaux d'IED dans les pays en développement. C'est là une situation particulièrement difficile pour les pays africains et les PMA, qui représentent, respectivement, moins de 3 % et 1 % des flux mondiaux d'IED. Des efforts ont été faits pour créer des conditions propices à la poursuite de l'expansion de ces flux.

57. Les pays en développement ont continué d'intensifier leurs efforts pour réformer les réglementations nationales relatives aux investissements étrangers et promouvoir activement ces investissements. Un total de 2 392 accords bilatéraux d'investissement et de 2 559 conventions de double imposition a été signé, et le nombre d'autres accords internationaux d'investissement dépassait le chiffre de 209 fin 2004.

58. Les efforts se sont poursuivis pour renforcer la collecte et la diffusion d'informations à l'intention des investisseurs étrangers et locaux dans les pays en développement, en particulier les PMA. En la matière, la CNUCED s'est montrée particulièrement active, avec notamment la rédaction de guides de l'investissement et de «livres bleus» des meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement.

¹⁸ Le site Web du SGPC donne une information générale sur le programme, et propose également un outil Extranet accessible uniquement aux États membres, qui leur permet de partager l'information classifiée, concernant notamment les concessions relatives à différents pays ou produits.

C. Dette extérieure et instabilité financière

59. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, trois nouveaux pays ont atteint leur point d'achèvement, portant le nombre total de pays dans cette situation à 18, sur un effectif actuel de 38 pays admissibles. Le FMI et la Banque mondiale ont prorogé l'Initiative PPTE jusqu'à fin 2006.

60. Toutefois, il est désormais reconnu que les PPTE, y compris ceux qui sont allés au-delà du point d'achèvement, sont loin d'avoir atteint leurs OMD et n'y parviendront probablement pas d'ici à 2015 sans une importante aide supplémentaire au développement. Dans ce contexte, définissant la viabilité de l'endettement en tant que niveau d'endettement permettant à un pays d'atteindre les OMD et de parvenir à 2015 sans accroissement du ratio de sa dette, le Secrétaire général de l'ONU a demandé une annulation de 100 % de la dette et un financement exclusivement en dons pour la plupart des PPTE, ainsi qu'un plus gros effort de réduction de la dette en faveur des pays non PPTE et des pays à revenu intermédiaire.

61. Les pays du G-8 sont convenus à Gleneagles d'annuler 100 % de l'encours de la dette due par les PPTE au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement. À cette fin, des contributions additionnelles de donateurs seront allouées à l'IDA et au Fonds africain de développement, selon la répartition convenue de la charge de financement, pour compenser les remboursements du principal et les paiements d'intérêts ainsi annulés. Le plan s'appliquera initialement aux 18 PPTE parvenus au point d'achèvement, puis à d'autres pays à mesure qu'ils atteindront le point d'achèvement. L'initiative du G-8 a été saluée comme un pas dans la direction d'une annulation totale de la dette des PPTE; toutefois, ses modalités soulèvent quelques questions. Il a été noté que cette initiative était limitée à la dette multilatérale due au FMI, à l'IDA et à la Banque africaine de développement, à l'exclusion de la dette due à d'autres banques multilatérales. La répartition de la charge implique que des donateurs non membres du G-8 devront aussi contribuer à l'annulation totale de cette dette. La provenance des ressources du FMI pour l'allègement de la dette n'est pas précisée. Aucune mention n'est faite d'autres pays à faible revenu non visés par l'Initiative PPTE qui pourraient avoir besoin d'une annulation totale de leur dette pour réaliser leurs OMD. Enfin, on ne sait pas très bien si les ressources additionnelles promises par les donateurs pour l'annulation de la dette multilatérale sont des ressources qui s'ajoutent au total des futurs engagements d'aide ou s'il s'agit simplement d'une nouvelle répartition des ressources à l'intérieur du même budget affecté à l'aide.

62. Le versement d'une APD additionnelle est d'une importance cruciale pour la réalisation des OMD et le financement du développement à long terme dans les pays pauvres. À cet égard, les récentes tendances en matière d'APD montrent qu'approximativement la moitié des flux nets d'APD comprenait des «dons à des fins spéciales», qui servent à financer la coopération technique, l'annulation de dettes, l'aide d'urgence et l'aide en cas de catastrophes, et divers coûts administratifs. Pour l'année 2003, si l'on déduit les dons à des fins spéciales de l'APD bilatérale, on observe que l'aide au développement a légèrement diminué.

63. L'allègement de la dette joue un rôle important dans le financement du développement en atténuant la contrainte que fait peser sur le développement le surendettement. Mais cette forme d'aide doit s'ajouter à d'autres formes de financement qui donnent aux pays plus de flexibilité pour concevoir et appliquer leurs programmes de développement. En dernière analyse, la viabilité de l'endettement dépend de la croissance et de la capacité d'exportation, lesquelles

devraient découler, notamment, d'investissements en capital (au sens le plus large, à savoir entreprises, ressources humaines, infrastructures, connaissances, capital social, institutions publiques et capital naturel) efficaces et correctement financés.

64. Dans ces conditions, l'importance d'une analyse correcte de la viabilité de l'endettement est généralement reconnue, car cette analyse sert non seulement à déterminer le montant de l'allègement de la dette dont a besoin un pays, mais aussi à promouvoir des politiques de prêt et d'emprunt efficaces qui aideront les débiteurs à bien gérer leurs emprunts et leur éviteront l'accumulation d'une dette insupportable. Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point des outils d'analyse de la viabilité de l'endettement pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, qui tiennent compte des réalités nationales et des chocs extérieurs. Toutefois, en dépit du caractère extrêmement technique de ces outils, de nombreuses questions se posent concernant la détermination des conditions de viabilité, les liens entre politiques de développement et viabilité, et les relations fonctionnelles entre facteurs de vulnérabilité et viabilité.

65. Les discussions sur un mécanisme d'allègement de la dette souveraine ont progressé, avec la rédaction d'un code de conduite volontaire par l'Institut de finance internationale, qui proposait des principes en faveur de la stabilité des flux de capitaux et d'une restructuration équitable de la dette dans les pays émergents. Ces principes reposent sur quatre piliers: transmission de l'information dans la transparence et en temps voulu; dialogue entre débiteurs et créanciers afin d'étudier toutes les solutions faisant appel au marché pour résoudre les problèmes de paiement du service de la dette; actes de bonne foi; traitement juste. Depuis 1999, huit restructurations de la dette souveraine avec des détenteurs d'obligations ont eu lieu, en l'absence de tout cadre international convenu sur une restructuration ordonnée de la dette. Les enseignements tirés de ces situations ont conduit certains analystes à estimer que l'actuel processus entraînait des délais ou des retards onéreux, que les débiteurs n'étaient pas efficacement protégés contre d'éventuels recours litigieux de la part d'investisseurs dissidents, et que l'incapacité des débiteurs d'assurer le service de la dette à court terme n'était pas sanctionnée par un moratoire imposé au remboursement de la dette. D'un autre côté, divers instruments juridiques tels que les accords bilatéraux d'investissement peuvent aussi donner lieu à des poursuites judiciaires contre les débiteurs. Tout cela montre bien la nécessité de parvenir à un accord international sur des modalités de restructuration de la dette qui réuniraient créanciers publics et créanciers privés dans un dialogue constructif pour un règlement rapide de la crise de la dette et une protection équitable des intérêts des débiteurs et des créanciers. Comme ne cesse de le préconiser la CNUCED, ces modalités pourraient s'inspirer des principes énoncés dans les procédures nationales relatives aux faillites.

D. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

66. Les travaux entrepris par divers acteurs ou instances pour instaurer une plus grande cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux ont contribué à une plus grande sensibilisation à cette question. Des organisations multilatérales, dont la CNUCED, se sont efforcées d'associer davantage d'acteurs à diverses réunions. Par exemple, la CNUCED a activement associé les institutions de Bretton Woods à des réunions consacrées à la dette extérieure et à l'instabilité financière, et elle a participé à des réunions analogues organisées à l'OMC.

67. Toutefois, comme indiqué dans le rapport de l'an dernier, il faudra du temps pour obtenir des progrès tangibles et des résultats concrets.

E. Technologies de l'information et de la communication et développement

68. Les données sur la diffusion de l'économie de l'information dans les pays en développement sont rares, elles ne sont pas toujours comparables et elles ne sont pas encore suffisamment détaillées pour que l'on puisse mesurer l'impact des TIC sur le développement économique et la croissance. En dépit d'une forte croissance dans de nombreux pays en développement, les taux de pénétration d'Internet restent très faibles. De même, le nombre d'ordinateurs augmente très fortement dans ces pays, en particulier dans certains pays émergents, mais les taux de pénétration restent extrêmement modestes. Les réseaux à large bande, essentiels pour que les entreprises puissent tirer pleinement parti des TIC, se généralisent rapidement dans les pays développés et dans quelques pays en développement d'Asie, tandis que la plupart des pays en développement continuent d'afficher de très faibles taux d'accès.

69. L'utilisation d'Internet par les entreprises peut atteindre 90 % dans les pays développés et parmi les moyennes et grandes entreprises dans les pays en développement, mais les petites entreprises et les microentreprises dans les pays en développement sont bien moins connectées, en particulier lorsqu'elles se trouvent en zones rurales. La plupart des entreprises dans les pays en développement utilisent le réseau Internet pour le courrier électronique ou la recherche d'une information de base. L'accès à large bande permet aux entreprises de certains pays asiatiques d'utiliser Internet pour réaliser des activités de commerce électronique plus complexes, ou assurer des services bancaires et financiers.

70. Pour ce qui est de la fourniture de TIC, le commerce de biens liés aux TIC s'est fortement redressé en 2003. Les exportations ont représenté 15 % des exportations mondiales de marchandises, dépassant la valeur combinée du commerce international de produits agricoles, de textiles et de vêtements. La croissance du commerce des TIC a été impulsée par les pays en développement (principalement asiatiques), qui représentent près de 50 % des exportations mondiales de marchandises liées aux TIC. Le commerce de ces marchandises entre pays en développement augmente fortement, et le commerce de composants électroniques représente désormais plus de 50 % de l'ensemble des exportations Sud-Sud de biens liés aux TIC.

71. Améliorer la production de statistiques des TIC dans les pays en développement est essentiel non seulement pour analyser les tendances et leurs conséquences, mais aussi pour concevoir des politiques et des stratégies nationales efficaces dans le domaine des TIC. La plupart des données disponibles n'étant pas comparables d'un pays à un autre, ou même d'une enquête à l'autre dans le même pays, il est absolument nécessaire d'harmoniser et de standardiser les statistiques relatives aux TIC.

72. Une exploitation effective des technologies existantes et des technologies futures permettrait à la fois de réduire les coûts et d'accroître les chances de réaliser les OMD. Ce n'est pas le manque de technologie ou d'innovation technologique en soi qui empêche les pays d'utiliser pleinement cet outil au profit du développement; c'est plutôt le manque de capacité nationale pour exploiter le potentiel de chaque pays. À l'heure actuelle, 15 % de la population mondiale représentent la presque totalité de l'innovation technologique mondiale, mais seulement la moitié

de la population mondiale est capable d'adopter ces technologies et de s'en servir pour accroître la production et la consommation. L'autre moitié est technologiquement hors circuit.

73. Un autre enjeu important est le renforcement des capacités de recherche-développement. De nombreux pays les moins avancés sont gravement handicapés par le manque d'infrastructures physiques et l'exode des compétences. Les réseaux de recherche scientifique internationaux, et en particulier régionaux, sont un instrument essentiel permettant de mettre en commun des ressources limitées pour mobiliser des compétences scientifiques de pointe, d'organiser l'enseignement et d'assurer le transfert et la diffusion de connaissances et d'informations scientifiques, en particulier sur les technologies nouvelles.

74. La science, la technologie et l'innovation sont des éléments essentiels de la compétitivité et des perspectives de croissance des pays. Les institutions scientifiques et technologiques des pays en développement sont très souvent morcelées et peu aptes à répondre aux besoins de l'industrie. De nouvelles approches sont nécessaires pour les aider à faire le point de leurs systèmes nationaux de l'innovation. Les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation organisés par la CNUCED vont dans ce sens.

III. PAYS LES MOINS AVANCÉS, PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT, PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE TRANSIT

75. La CNUCED a contribué, dans les limites de ses mandats, à l'application fondamentale et technique: i) du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA; ii) du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral; iii) de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade.

A. Pays les moins avancés

76. Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action, la CNUCED a intégré les mesures et les engagements figurant dans le Programme d'action dans le programme de travail du secrétariat et les activités de son mécanisme intergouvernemental. Les travaux de recherche et d'analyse directive portent principalement sur des questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques intéressant les PMA. Les activités relatives à la formation de consensus sont axées sur la promotion de la compréhension au niveau international des conditions et des difficultés socioéconomiques spécifiques aux PMA, ainsi que sur la recherche des moyens de remédier aux problèmes du sous-développement dans ces pays. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* de la CNUCED est le principal produit et résultat de ces travaux de recherche et d'analyse. Il présente une analyse globale des problèmes de développement des PMA, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté et des perspectives de réaliser les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire et dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur de ces pays. Le *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés* portait plus spécialement sur les liens entre commerce international et réduction de la pauvreté.

77. Le Programme d'action en faveur des PMA pour la présente décennie est unique et différent de ses prédécesseurs en ce sens qu'il contient un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés, assortis d'un calendrier spécifique. Dans le cadre de ses travaux relatifs à la rédaction du *Rapport sur les pays les moins avancés*, la CNUCED a réalisé une analyse préliminaire des buts et objectifs du Programme d'action et de leurs liens avec les OMD. Elle a également mis en lumière l'inadéquation des données actuelles relatives aux PMA pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. Cette analyse était la première tentative faite pour comprendre où en étaient les PMA par rapport à la réalisation des objectifs du Programme d'action et présenter une évaluation objective des progrès en matière de sortie par le haut du groupe des PMA. L'analyse indiquait également qu'un suivi des progrès concrets accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action pouvait être difficile lorsque les données disponibles au niveau international n'avaient ni l'exhaustivité, ni la qualité et ni l'actualité nécessaires.

78. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dont est responsable le Programme spécial pour les PMA sont concentrées sur le renforcement des capacités institutionnelles et directives, notamment avec la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. À sa onzième session, la Conférence a également demandé une contribution renforcée de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré (par. 108 du Consensus de São Paulo). Avec l'élargissement du Cadre intégré à un

nombre croissant de PMA, cette décision impliquerait un accroissement sensible du champ et de l'intensité des travaux. La contribution accrue de la CNUCED se manifesterait notamment par l'application et le suivi d'une assistance technique concrète dans un plus grand nombre de pays, la préparation de contributions de fond aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce (y compris les activités préliminaires), une présence accrue de la CNUCED dans les missions interinstitutions du Cadre intégré dans les pays, et une plus forte coordination entre les divisions du secrétariat de la CNUCED.

79. Conformément au paragraphe 68 du Programme d'action et en collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base et la FAO, la CNUCED a mis au point un projet concernant l'assurance qualité et le renforcement de la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux dans les PMA africains. L'objectif ultime du projet est de contribuer au renforcement des capacités nationales d'exportation et à la compétitivité des PMA africains en dotant ces pays des capacités institutionnelles et humaines nécessaires en matière d'assurance et de certification de la qualité des exportations de produits tropicaux. Le projet contribuerait également aux efforts de diversification horizontale et verticale, y compris la transformation et l'emballage au niveau local des fruits tropicaux, en améliorant la position concurrentielle des PMA et en créant des centres de démonstration.

80. En contribuant à l'implication des dispositions relatives au renforcement des capacités de négociation au titre de l'engagement 5 du Programme d'action (renforcer la contribution du commerce au développement) et des dispositions pertinentes de la Déclaration de Doha, la CNUCED a continué d'aider les PMA dans les négociations commerciales, s'agissant en particulier des questions qui les intéressent, avec notamment la fourniture d'un appui organique et technique pour les réunions des ministres du commerce des PMA. Une réunion ministérielle de pays en développement sans littoral sur les questions débattues à l'OMC doit avoir lieu au Paraguay avant la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue à Hong Kong en décembre de cette année. La CNUCED a également contribué à une meilleure compréhension par la communauté internationale des problèmes de commerce et de développement spécifiques aux PMA à travers les différents débats des sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement et des réunions d'autres organes d'experts de la CNUCED.

81. La CNUCED contribue aux travaux du Comité des politiques du développement du Conseil économique et social en réalisant des monographies nationales et en fournissant des éléments d'analyse pour l'examen qu'effectue tous les trois ans le Conseil économique et social de la liste des PMA et des critères d'identification de ces pays. Elle participe également aux délibérations sur des questions telles que celles de la «transition en douceur» des pays hors de la catégorie des PMA. D'autres contributions de la CNUCED en la matière comprennent une compilation de profils nationaux de vulnérabilité, une analyse périodique des effets positifs du statut de PMA, et des propositions concernant les stratégies de sortie pour les PMA se rapprochant des seuils de reclassement.

B. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit

82. La CNUCED a été chargée de l'application concrète et technique du Plan d'action d'Almaty adopté par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit tenue à Almaty (Kazakhstan)

en 2002. Elle facilite notamment la mise en place de divers couloirs de transit, l'adoption de mesures de facilitation du transit et la gestion des infrastructures de transport et autres installations.

C. Petits États insulaires en développement

83. Dans les limites de ses mandats et de ses compétences, la CNUCED contribue à l'application du Programme d'action adopté à Maurice en janvier 2005, en s'appuyant sur sa connaissance approfondie des différents problèmes de vulnérabilité économique et de handicaps structurels que connaissent les petits États en développement insulaires. Depuis plus de trois décennies, elle ne cesse d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les difficultés et les problèmes particuliers de développement que rencontrent ces pays et sur la nécessité de leur accorder un appui spécial. Elle s'est particulièrement attachée à fournir aux petits États en développement insulaires membres de l'OMC des éléments d'analyse pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC sur les petites économies, programme de travail qui doit servir à définir les modalités d'un traitement spécial en faveur de ces pays.
